Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 035-213503287-20260505-DELIB_2026_30-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
En exercice 19
Présents 16
Votants 19
Pouvoirs 03

L'an deux mil vingt-six, le cinq mai, le Conseil municipal de la Commune de Sixt-sur-Aff, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Yvonnick PERRIN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30/04/2026

Présent.e.s : PERRIN Yvonnick, ETRILLARD Christophe, ROBERT Stéphanie, MARCHAND Jacques-Yves, BERTY Nathalie, SOREL Jean-François, LORAND Célien, AMICO Cécile, VIEL Rodolphe, GORTAIS Laura, MAUVOISIN Virginie, RICAUD Sébastien, MARIE Valérie, CASIRAGHI Guillaume, CHESNAIS Sophie, ALAITRU Nicolas.

Absent.e.s excusé.e.s :
- Véronique PAVIOT donne procuration à Jacques-Yves MARCHAND
- Emilien RAVACHE donne procuration à Célien LORAND
- Amanda BLANCHARD donne procuration à Stéphanie ROBERT

Secrétaire : LORAND Célien

Délibération 2026-30

emploi permanent d'agent technique polyvalent en milieu rural

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-29, L2313-1 et R2313-3,

VU le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L.313-1,

Pour pallier différentes absences programmées et à un surcroît temporaire d'activité, le service technique a pu recruter un agent technique polyvalent, affecté prioritairement aux espaces verts à compter du 17 juin 2024. Le Conseil municipal a créé un poste temporaire pour permettre de prolonger cet effectif en surcroit temporaire par délibération n°2024-65 du 16 septembre 2024, renouvelé par délibération n° 2025-27 du 20 mars 2025. Les espaces entretenues de la commune augmentant, pour anticiper le départ en retraite d'un agent et la mise en place d'un mi temps thérapeutique pour un autre, le Maire propose au Conseil municipal de pérenniser ce poste en créer un poste permanent.

Après délibération, le Conseil municipal décide à l'unanimité de créer un poste permanent d'agent technique polyvalent en milieu rural, prioritairement affecté aux espaces verts, à temps complet, soit 35/35ème, conformément à l'organigramme ci-joint. Cet emploi pourra être pourvu par un contractuel de droit public relevant de la catégorie C, sur le grade d'adjoint technique à compter du 1er octobre 2026, par référence à l'indice majoré 366.

Le régime indemnitaire instauré par délibération n° 2024-89 du 19 décembre 2024 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

Le Maire
Yvonnick PERRIN

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes qui devra, sous peine de forclusion, être enregistré au Greffe de cette juridiction, 03 Contour de la Motte – CS 44416 – 35044 RENNES Cedex ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site Internet https://www.telerecours.fr/ dans le délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité rendant la présente décision opposable. Vous avez également la possibilité de former un recours gracieux ou un recours hiérarchique. Ce recours gracieux ou hiérarchique maintient le délai de recours contentieux s'il est lui-même formé dans le délai de deux mois courant à compter de la notification de la décision concernée.